



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 29 mars 2021 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 mars 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Christelle Combette, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Aurélia Massei et Basiliu Moretti à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti et Danielle Flamencourt à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Jeanne à Nicole Ottavy, Camille Bernard et Marine Schinto à Annie Sichi, Jean-Pierre Sollacaro et Philippe Kervella à Stéphane Vannucci, Marie-Noëlle Nadal et Christian Bacci à Annie Costa-Nivaggioli, Jean-François Luccioni et Laetitia Maroccu à Pierre Pugliesi, David Frau et Isabelle Falchi à Jacques Billard, Paul Mancini et Sébastien Deliperi à Simone Guerrini, Muriel Piera et Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Alain Nicolai à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Marie-Françoise Gaffory Fau et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Pierre-Laurent Audisio à Christophe Mondoloni, Alexandre Farina à Christelle Combette, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta à Julia Tiberi, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon

**Etaient absents :**

Stéphane Sbraggia, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	20
Quorum :	16

Le quorum étant atteint, Christophe Mondoloni est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-21200046-20210329-2021\_070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

Affichage : 07/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



2021/070

Séance du lundi 29 mars 2021  
Délibération N° 2021/070  
Travaux 2021 dans les écoles de la Ville d'Ajaccio - Volet  
Sécurité PPMS

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Les travaux énumérés ci-dessous concernent la mise en sécurité des écoles dans le cadre de l'établissement des Plans Particuliers de Mise en Sûreté ou « PPMS » et du respect du plan VIGIPIRATE.

Le PPMS est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement, en cas de risque majeur.

Les risques peuvent être de nature météorologique, technologique, ou liés à la malveillance humaine (intrusion, enlèvements, attentats...etc....).

Les dispositifs nécessaires à cette mise en sécurité sont donc différents des alarmes incendies et intrusions traditionnelles.

Il est prévu une remise à niveau complète des écoles sur 3 ans à raison d'environ 10 sites traités par an.

### **Interventions envisagées en 2021 :**

Il est prévu des travaux dans les écoles ci-dessous :

- Ecoles du Loretto (maternelle et primaire)
- Ecoles de la Résidence des Iles (maternelle et primaire)
- Ecole des Cannes primaire
- Ecole Sampiero
- Ecole annexe Cours Grandval
- Ecole annexe Charles Bonafedi
- Ecoles de Pietralba (primaire et maternelle)

Les prestations envisagées sont les suivantes :

- Installation d'alarmes spécifiques dites PPMS.
- Installation d'un contrôle d'accès avec vidéo.
- Réalisation des travaux complémentaires en métallerie et en électricité liés au renforcement des mesures de sécurité et l'installation des systèmes ci-dessus.
- Réalisation des travaux complémentaires d'intégration et de finition.

### **Travaux d'installation d'alarmes PPMS :**

Interventions prévues pour un montant de : **50.000 euros HT**

### **Travaux d'installation de contrôle d'accès type vidéophone et gâche électrique :**

Interventions prévues pour un montant de : **50.000 euros HT**

### **Travaux de remise à niveau et adaptation des ouvrants et portails :**

Interventions prévues pour un montant de : **30.000 euros HT**

### **Travaux d'électricité :**

Interventions prévues pour un montant de : **15.000 euros HT**

### **Travaux annexes de finition (plafonds, peintures...etc....) :**

Interventions prévues pour un montant de : **20.000 euros HT**

### Conclusion :

Les travaux évoqués ci-dessus sont obligatoires à plusieurs titres et sont prévus en grande partie pendant la période des congés scolaires.

Nous proposons de recourir à l'utilisation des marchés à bon de commande en cours à la DGST pour ces différentes interventions ponctuelles, notamment les marchés CEMIS (alarmes), SCAE (électricité CF/cf.), SIPE (contrôle d'accès), ATS (métallerie), TNA (peinture, faux-plafonds).

Le montant total hors taxes des interventions est de **165.000 euros HT (cent soixante cinq mille euros hors taxes)**.

Les travaux seront réalisés sur toute l'année 2021.

### Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation école :

<b>Ville d'Ajaccio</b>	<b>82 500 €</b>	<b>50%</b>
<b>Collectivité de Corse – dotation école</b>	<b>82 500 €</b>	<b>50%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>165 000 €</b>	<b>100%</b>

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** le programme de « Travaux 2021 dans les écoles » de la Ville d'Ajaccio – Volet Sécurité PPMS pour un montant de 165 000 euros HT ;

**D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation école selon le plan de financement suivant :

<b>Ville d'Ajaccio</b>	<b>82 500 €</b>	<b>50%</b>
<b>Collectivité de Corse – dotation école</b>	<b>82 500 €</b>	<b>50%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>165 000 €</b>	<b>100%</b>

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mars 2021,

### **APPROUVE**

Le programme de « Travaux 2021 dans les écoles » de la Ville d'Ajaccio – Volet Sécurité PPMS un montant de 165 000 euros HT;

### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation école selon le plan de financement suivant :

<b>Ville d' Ajaccio</b>	<b>82 500 €</b>	<b>50%</b>
<b>Collectivité de Corse – dotation école</b>	<b>82 500 €</b>	<b>50%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>165 000 €</b>	<b>100%</b>

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

